

MARCEL HICTER

APPEL A PROJETS 2025

« Ce dont rêvait Marcel Hicter : osons la démocratie culturelle. »



I. PREAMBULE

Le 29 novembre 2019, la Province de Liège – Service Culture a organisé à la Cité Miroir une journée de commémoration et de réflexion autour de l'œuvre de Marcel Hicter, cet homme qui a marqué profondément nos politiques culturelles.

220 personnes issues notamment des secteurs de l'enseignement, de la lecture publique, de la culture et de la promotion sociale ont participé à cette journée.

Nous voyions là la preuve de l'intérêt contemporain pour cet enjeu qu'est la démocratie culturelle.

Marcel Hicter, praticien de l'éducation populaire a bâti les fondements des politiques actuelles en matière d'éducation permanente en distinguant les concepts de démocratisation de la culture et de démocratie culturelle :

« La démocratisation culturelle repose sur une conception patrimoniale de la culture (...); il faut faire accéder les masses à la culture par des initiatives généreuses (...) ».

Faire référence à la démocratie culturelle constitue une démarche profondément différente. En Belgique francophone, de ces choix de Marcel Hicter, naît un courant militant prônant une culture de tous et par tous, où il définit le statut et les moyens de l'animation culturelle.

Pensons à l'Éducation permanente, au mouvement du Théâtre-Action, au FICEMEA. Il s'intéressera aussi de près à la formation des animateurs, tant sur le plan des contenus que de son organisation.

Au travers des moyens qu'elle dégage, la Province de Liège souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la démocratie culturelle sur 4 axes :

- Un nouvel appel à projets 2025;
- La mise à disposition en libre accès des vidéos de Marcel Hicter sur le lien suivant : <http://www.provincedeliege.be/fr/node/16308> ;
- Les éditions critiques sur Marcel Hicter ;
- L'axe enseignement culture.

Les enjeux sont multiples pour le Service Culture :

- La pertinence de la continuité d'une réflexion entamée lors de la journée de commémoration dédiée à Marcel Hicter ;
- L'opportunité de favoriser des coopérations entre différents territoires communaux et/ou entre plusieurs partenaires issus de champs divers : scolaire, social, culturel, médical, sportif, patrimonial, artistique, environnemental etc ;
- Le renforcement des pratiques (méthodes et pédagogies) qui visent la démocratie culturelle où chacun(e) est d'emblée légitimé(e) comme porteur de culture ;
- L'occasion de s'interroger sur ses propres pratiques dans le cadre des actions qu'elle met en place et dans les relations de partenariat qu'elle entretient avec les acteurs de terrain.

II. CONDITIONS

■ A qui s'adresse l'appel à projets

L'appel à projets soutiendra des actions s'inscrivant dans les visées de la démocratie culturelle et se déroulant sur le territoire de la Province de Liège.

■ Eléments d'attention auxquels s'attache le comité de sélection

Les projets seront soutenus pour autant qu'ils développent des méthodes et processus de nature à faire vivre la démocratie culturelle, par, pour et avec les participants. Cela suppose que les porteurs des initiatives tentent :

- de faire émerger le "nous" au-delà des frontières géographiques et symboliques ;
- de rendre du pouvoir d'agir sur les destins collectifs ;
- de travailler au dépassement des aliénations marchandes, institutionnelles, culturelles.
- de favoriser l'exercice de la pensée critique et politique ;
- de considérer également toutes les formes d'intelligences (empiriques, théoriques) ;
- d'utiliser l'espace public comme terrain d'exercice de la démocratie culturelle ;
- de développer des processus au cours desquels les participants rencontrent d'autres territoires, d'autres cultures, d'autres générations, d'autres milieux dans une volonté de dépassement ;
- de projeter ce processus dans une temporalité spécifique à la dynamique de la démocratie culturelle ;
- Le budget prévisionnel devra se présenter en dépenses/recettes et mettre en avant les postes que vous souhaitez voir pris en charge par le présent appel (subsides et/ou aides services). Ce budget devra refléter la réalité de votre projet.

Cela dans le but de contribuer à une démocratie vivante où chacun(e) est acteur(trice) de culture et contribue au devenir de la société.

■ Suivi des projets soutenus :

Plusieurs types de suivi peuvent être proposés :

- Un accompagnement de chaque projet soutenu - accompagnement faisant partie intégrante de ce soutien ;
- La production d'une réflexion commune aux acteurs des projets et portant sur les pratiques au service de la démocratie culturelle ;
- Un accompagnement administratif afin d'optimiser l'obtention de votre subvention.

■ Soutiens octroyés :

- un accompagnement adapté aux besoins et difficultés formulés par les acteurs pour mener à bien leur projet ;
- un soutien financier adapté à l'échelle de votre projet, allant de 250 euros à un maximum de 8.500 euros.

■ Calendrier :

15 août 2025 : lancement de l'appel à projets.
15 novembre 2025 : clôture de dépôt des candidatures.
15 décembre 2025 : sélection des projets.

Le soutien à chaque projet est reconductible, moyennant une évaluation positive par les participants et le comité de sélection.

■ Période :

Le soutien du présent appel à projet portera sur les dépenses engagées entre le 01 janvier 2026 et le 31 décembre 2026, le projet concerné pouvant se poursuivre au-delà de cette période.

■ La composition du comité de sélection :

Plusieurs membres du comité de pilotage qui a mis en place la journée de commémoration dédiée à Marcel Hicter, des agents du secteur de l'Education permanente de la Province de Liège, des personnes ressources en fonction de la nature des projets réceptionnés.

■ Conditions de participation :

Seront recevables les dossiers dûment complétés (voir ci-dessous) et parvenus au plus tard le 15 novembre 2025 (minuit) par mail ou par courrier. (date de la poste faisant foi).

■ Composition du dossier :

Le dossier précisera :

1. Coordonnées et/ou statut social de la personne physique ou morale de contact ;
2. Description générale du projet : motivation, méthodologie, objectifs, participants, partenaires potentiels, territoires concernés ;
3. Temporalité estimée ;
4. Budget (recettes-dépenses) ;
5. Modalités d'évaluation.

Sur le plan administratif, le dossier devra impérativement s'accompagner de :

Une fiche d'appel à projets est proposée en annexe à compléter et à renvoyer au Service Culture, Service Culture – Province de Liège
Place des Arts, 1 à 4020 LIEGE– Serge Kevers, animateur régional.

Elle est disponible également via le lien <https://www.provincedeliege.be/fr/node/16308>

Contacts pour tout complément d'informations :

Service Culture – Province de Liège
Place des Arts, 1 à 4020 LIEGE
Serge Kevers: 04/279 54 29
Adresse mail : theatre@provincedeliege.be

**APPEL A PROJETS 2025 « Ce dont rêvait Hieter : osons la démocratie
culturelle. »**



*Province de Liège - Service Culture
Service Culture – Province de Liège
Place des Arts, 1 à 4020 LIEGE*

1. Personne(s) ressource(s)

Dénomination :

Statut du dépositaire du dossier : ASBL / Association de fait / Personne physique / Autre :

.....

Adresse de celle-ci : RueN° B^{te}

Code postal Localité.....

Tél..... Fax

G.S.M. E-mail

Responsable à contacter : Nom Prénom

Tél. Fax

GSM

E-mail :

N° de compte bancaire :

2. Projet proposé

Titre :

Description générale du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

